

Association CARE France

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 janvier 2017

Le 30 janvier 2017, à 18 heures, les membres adhérents de l'association CARE France se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la Présidente en date du 11 janvier 2017. La réunion s'est tenue à Paris dans les bureaux du Cabinet Jeantet, dans une salle gracieusement mise à la disposition de l'Association.

L'Assemblée est présidée par Arielle de Rothschild, assistée de Cristian Tabacaru, Trésorier.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents, avec mention des membres représentés, annexée au présent procès-verbal. Ladite feuille de présence permet de constater que 11 membres sont présents et 44 membres représentés. 79 membres sont à jour de leur cotisation sur les 291 membres actifs destinataires de la convocation à l'Assemblée.

Arielle de Rothschild souhaite la bienvenue aux adhérents, et remercie le Cabinet Jeantet et ses collaborateurs pour l'accueil réservé à CARE France. Elle présente chacun des membres présents du Conseil d'Administration, et souhaite la bienvenue aux Commissaires aux Comptes, Jean Morard et Geneviève Mansard-Collin qui remplace M. Morard, ainsi qu'au Contrôleur du Comité de la Charte du Don en Confiance, Francis Noël.

Arielle de Rothschild remercie Mademoiselle Cyrielle Clair, dont le mandat d'administrateur s'achève et n'est plus renouvelable, pour son exceptionnel engagement auprès de CARE France. Cyrielle Clair exprime son attachement pour l'association et indique qu'elle restera engagée auprès de CARE.

Arielle de Rothschild rappelle l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée Générale est appelée à délibérer.

La proposition d'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

La Présidente indique qu'aucune remarque n'a été faite sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente et propose d'approuver celui-ci.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Arielle de Rothschild présente le rapport moral de l'Association.

Cristian Tabacaru présente le rapport financier de l'exercice 2016.

Le représentant du Commissaire aux comptes (société COFICOM), Madame Mansard-Collin, présente son rapport général et certifie les comptes annuels sans réserve. Elle présente également son rapport sur les conventions, précisant que l'Association n'a conclu aucune convention réglementée.

A l'invitation d'Arielle de Rothschild, Francis Noël intervient au nom du Comité de la Charte du Don en Confiance.

Philippe Lévêque présente le plan d'action et le budget de l'exercice 2016/2017.

Arielle de Rothschild donne la parole aux adhérents pour toute question sur les points abordés et les échanges s'engagent.

La Présidente met aux voix les propositions de résolutions.

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral de la Présidente, le rapport financier du Trésorier et le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

N

Deuxième résolution :

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice clos le 30 juin 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'assemblée générale décide

- de supprimer la réserve d'intervention d'urgence et d'affecter les sommes de cette réserve à la réserve générale.
- de créer une réserve de compensation carbone qui sera chaque année dotée par une estimation des émissions de tonnes équivalent carbone de l'association (en 2016 : 222,76 TeC) valorisées au prix de référence Tec en France (22 euros la tonne au jour de l'AG). L'AG affecte en conséquence la somme de 4 900 euros à la réserve de compensation carbone. La réserve de compensation carbone pourra être utilisée à tout moment par le CA, sur proposition du directeur général au Bureau, pour le financement de projets de réseau CARE, ou d'autres associations similaires, en faveur de la protection de l'environnement ou des populations impactées par les dérèglements climatiques.
- d'affecter le résultat de l'exercice (973 033 euros) diminué de la nouvelle réserve de compensation carbone (4 900 euros), soit 968 133 euros, à la réserve générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale approuve le plan d'action et le budget 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'assemblée générale maintient la cotisation annuelle à 40 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'assemblée générale fixe à 14 le nombre maximum d'administrateurs pour l'année 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'assemblée générale réélit Monsieur Alexandre Vilgrain et élit Madame Valérie Accary, aux fonctions d'administrateurs pour une période de quatre ans qui prendra fin lors de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2020.

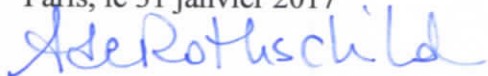
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Arielle de Rothschild déclare la discussion ouverte, et le débat s'engage.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Arielle de Rothschild remercie le Conseil d'Administration et l'équipe de CARE pour leur travail et déclare la séance levée à 20 heures.

De tout ce qui précède, il est dressé procès-verbal envoyé à tous les adhérents et publié sur le site internet de l'association.

Paris, le 31 janvier 2017



Arielle de Rothschild

Présidente



Alexandre Vilgrain

Vice-Président